

## **Pièces à fournir pour l'enregistrement du PACS**

Le dossier complet doit être déposé 1 semaine avant la date retenue pour l'enregistrement du PACS.

### **Généralités :**

- Copie intégrale d'acte de naissance datant **de moins de 3 mois** à la date de l'enregistrement
- Pièce d'identité **en cours de validité**
- Convention de PACS rédigé en français et comportant la signature des deux partenaires
- Déclaration conjointe de conclusion d'un PACS

### **Cas particulier :**

Si l'un des futurs partenaires est :

#### **Veuf :**

- Acte de décès du précédent conjoint ou copie du livret de famille portant mention du décès ou copie intégrale d'acte de naissance du précédent conjoint

#### **Etranger :**

- Copie intégrale de l'acte de naissance accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou une autorité consulaire et datant de moins de 6 mois.
- Certificat de coutume
- Certificat de non- PACS
- Attestation de non-inscription au répertoire civil (si en France depuis plus d'un an)

#### **Majeur sous curatelle :**

- décision de placement ou de renouvellement de la mesure de protection ou copie de l'extrait du répertoire civil le concernant.
- identité et signature du curateur sur la convention de PACS

#### **Majeur sous tutelle :**

- autorisation du juge ou du conseil de famille
- identité et signature du tuteur sur la convention de PACS